

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 06 avril 2018 à 18h00**  
**Mairie Salle du Conseil Municipal**

Présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, ESQUIRO, FERRATO, VERGÈS, MARTIN, SÉAS, DEJARDIN, JOLY-MARTINS, LASSERRE, OLALLA, PUJO, ROUILLON, TILHAC.

Procuration : Mme LARBRE à Mme ROUILLON.

Secrétaire de séance : Nicole ESQUIRO.

**Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Jacqueline DUBARRY, épouse de Monsieur Jean DUBARRY, ancien Maire de la commune de Horgues de 1977 à 1991 et de 1993 à 2008 : une pensée pour lui-même et sa famille, qu'il qualifie d'affective et reconnaissante pour le travail accompli pour la commune.**

---

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

**ORDRE DU JOUR**

- ☞ Adoption des comptes de gestion 2017
- ☞ Adoption des comptes administratifs 2017
- ☞ Affectation des résultats 2017
- ☞ Vote des budgets primitifs 2018
- ☞ Taux d'imposition 2018 des taxes directes locales
- ☞ Questions diverses

---

☞ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 :**

Les comptes de gestion de l'année 2017 délivrés par la Trésorerie Tarbes-Adour-Echez sont conformes.

☞ Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion pour l'année 2017.

---

☞ **ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :**

Pour rappel : conformément à la législation, le maire ne vote pas l'approbation des comptes administratifs.

➔ Compte administratif « Commune » : Des restes à réaliser ont été adoptés lors de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2017, permettant ainsi une continuité dans le règlement des factures d'investissement, notamment celles du groupe scolaire, la poursuite du plan « voirie » et la rénovation de l'ancien centre de loisirs en « Maison d'Assistantes Maternelles ». La clôture de l'exercice présente un solde à reporter en excédent de fonctionnement de 141 094,66 € (résultat investissement : - 420 126,11 € et résultat fonctionnement : +561 220,77 €).  
Aucune objection du conseil municipal.

- ➔ Compte administratif « CCAS » : Monsieur le Maire remercie les membres du CCAS pour leur implication dans les différents projets. Aucune objection du conseil municipal.
- ➔ Compte administratif « Caisse des écoles » : Aucune objection du conseil municipal.
- ➔ Compte administratif « Centre de loisirs » : Depuis la mise en place d'un budget annexe en 2015, c'est la première année de fonctionnement réel du budget. Aucune objection du conseil municipal.
- ➔ Compte administratif « Assainissement » : Le budget annexe est hors TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La clôture de l'exercice présente un solde à reporter en excédent de fonctionnement de 10 693,60 € (résultat investissement : -7 946,46 € et résultat fonctionnement : +18 640,06 €). Aucune objection du conseil municipal.

M. Le Maire remercie Mme Nicole Giral, trésorière municipale de Tarbes-Adour-Echez, qui a communiqué une étude financière de la commune. La capacité d'autofinancement est bonne, le niveau de trésorerie est très important.

☞ Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs pour l'année 2017.

### ☞ AFFECTATION DES RESULTATS 2017 :

- ➔ Commune :  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 561 220,77 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :  
Investissement 420 126,11 €            et            Fonctionnement 141 094,66 €.
- ➔ Centre de loisirs et périscolaire :  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 64 264,77 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :  
Fonctionnement 64 264,77 €.
- ➔ Caisse des écoles :  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 564,12 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :  
Fonctionnement 564,12 €.
- ➔ CCAS :  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 7 217,46 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :  
Fonctionnement 7 217,46 €.
- ➔ Assainissement :  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 18 640,06 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :  
Investissement 7 946,46 €    et    Fonctionnement 10 693,60 €.

☞ Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats pour l'année 2017.

## ☞ TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que l'assiette augmente tous les ans.

Propositions (maintien des taux de 2017) :

- Taxe d'habitation : 15,66 %
- Taxe foncier bâti : 18,09 %

☞ Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité.

---

## ☞ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 :

Monsieur le Maire remercie Nicole Esquiro, Adjointe au Maire en charge des Finances Publiques et Virginie Péricou, adjointe administrative pour le travail administratif accompli lors des tâches budgétaires et indique que l'élaboration de ce budget se réalise dans la poursuite des travaux liés à la construction du groupe scolaire / périscolaire et pour mémoire, c'est également le second budget dans le cadre de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Nicole Esquiro prend la parole et présente les budgets primitifs pour l'exercice 2018.

### ❖ Budget communal :

Le budget communal est théorique car les différentes dotations de l'Etat n'ont été communiquées que tardivement.

#### ➔ Les contributions aux organismes :

Elle présente les contributions aux organismes pour l'année 2018 et informe que le Syndicat du Moyen-Adour est dissous.

☞ Vote unanime des membres.

#### ➔ Les subventions versées aux associations :

Elle présente les demandes de subvention des associations. Aucune demande particulière n'a été formulée par les associations. Pour mémoire, Monsieur Raymond Vergès, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, avait indiqué lors de l'élaboration des budgets primitifs de 2017, souhaiter revoir l'affectation des montants des subventions allouées aux associations sur l'exercice 2018, en fonction de leurs réelles activités (manifestations, actions auprès des populations, ...) donc certaines associations ne fonctionnant plus, il est proposé de réaffecter leurs subventions aux autres associations.

☞ Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition de réaffectation des subventions.

#### ➔ Les indemnités des élus :

Il n'y aura pas de vote d'augmentation des indemnités du Maire pour cet exercice, seulement un rééquilibrage des indemnités des adjoints.

☞ Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition par 10 voix pour et 5 abstentions (Maire et 4 adjoints).

#### ➔ Section investissement 2018 :

Le montant des dépenses d'investissement est voté pour un montant de 897 737 € : échanges et acquisitions de terrains, travaux de voirie (rue des Pyrénées, Trottoirs jusqu'au

cimetière, chemin d'accès à la déchèterie, place des ormeaux), enfouissement de colonnes à verre, construction d'une maison de l'école de foot et réensemencement des terrains, travaux de rénovation de l'église (menuiseries, peinture), acquisition d'un camion-benne pour les services techniques, ...

A cela vient s'ajouter les dernières factures du groupe scolaire et périscolaire (19 263 €)...

Les subventions et emprunts sollicités pour le projet sont :

- Subvention DETR 2015	550 000 €	Accordée
- Subvention DETR 2016	250 000 €	Accordée
- Subvention DETR 2017	300 000 €	Accordée
- Subvention CAF	35 000 €	Accordée
- Subvention FAR	19 200 €	Accordée
- Subvention FSE	100 000 €	Accordée
- Prêt CDC	930 000 €	
- Prêt CAF	15 000 €	

#### ❖ Les budgets annexes :

- ☞ Budget CCAS : les membres du CCAS sont souverains de l'utilisation de leurs fonds. Une subvention de fonctionnement de 5 000€ est accordée. Voté à l'unanimité.
- ☞ Budget Assainissement : Une subvention de fonctionnement de 150 000 € est accordée. Voté à l'unanimité.  
D'autre part, compte tenu des travaux incontournables prévus pour rénover la station d'épuration et le réseau collectif, il est de la responsabilité de la commune de trouver à équilibrer leurs financements : proposition d'augmentation de l'abonnement (passage de 10 € à 12 €) et du m3 d'eau assainie (passage de 0,90 € à 1,20 €).  
Voté à l'unanimité.
- ☞ Budget Caisse des écoles : il est rappelé qu'il est attribué 80 € (budget caisse des écoles) + 10 € (pour Noël, budget commune) par enfant à chaque école, ce qui est un très bon budget comparativement à d'autres écoles du secteur. L'activité piscine de l'école élémentaire est également prévue à hauteur de 2000 €. Voté à l'unanimité.
- ☞ Budget Centre de loisirs : Subvention communale de 30 000 € pour cette année 2018. Voté à l'unanimité.  
Aussi, Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 27 avril 2011 (mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles pour les services périscolaires et extrascolaires) et du 16 juin 2016 (réactualisation des tarifs des services périscolaires et extrascolaires).  
Aujourd'hui, il propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour la réactualisation de certains tarifs, applicables au 09 juillet 2018 : l'accueil périscolaire des garderies (matin, soir, après-midi, matin/après-midi/soir : possibilité de choix tarif à la journée ou tarif au créneau), l'accueil périscolaire des mercredis et l'accueil extrascolaire des vacances scolaires. Il rappelle également qu'en l'absence du quotient familial communiqué par la Caisse d'Allocations Familiales, le tarif le plus élevé (1751 et plus) sera appliqué :

☞ **Accueil périscolaire des garderies :**

Quotient Familial	Tarif à la journée	
	RESIDENTS	EXTERIEURS
499,99 et -	1,00 €	1,10 €
500 à 750,99	1,10 €	1,20 €
751 à 1000,99	1,20 €	1,30 €
1001 à 1250,99	1,30 €	1,40 €
1251 à 1500,99	1,40 €	1,50 €
1501 à 1750,99	1,50 €	1,60 €
1751 et +	1,60 €	1,70 €

Tarif au créneau	
RESIDENTS	EXTERIEURS
0,40 €	0,50 €
0,45 €	0,55 €
0,50 €	0,60 €
0,55 €	0,65 €
0,60 €	0,70 €
0,65 €	0,75 €
0,70 €	0,80 €

Garderie matin : de 7h30 à 8h35  
 Garderie après-midi : de 16h15 à 17h00  
*Gratuité de 17h00 à 17h15*  
 Garderie soir : de 17h15 à 18h30

☞ **Accueil périscolaire des mercredis :**

RESIDENTS							
Catégorie QF	499,99 et -	500 à 750,99	751 à 1000,99	1001 à 1250,99	1251 à 1500,99	1501 à 1750,99	1751 et +
½ journée (sans repas)	2.75	3.75	4.75	5.50	6.00	6.50	7.00
½ journée (avec repas)	4.50	6.50	8.45	9.20	9.70	10.20	10.70
Journée (repas compris)	5.50	7.50	9.50	11.00	12.00	13.00	14.00
Transport	0.80	0.90	1.00	1.10	1.20	1.30	1.40
EXTERIEURS							
Catégorie QF	499,99 et -	500 à 750,99	751 à 1000,99	1001 à 1250,99	1251 à 1500,99	1501 à 1750,99	1751 et +
½ journée (sans repas)	7.25	8.25	9.25	10.00	10.50	11.00	11.50
½ journée (avec repas)	9.00	11.00	12.95	13.70	14.20	14.70	15.20
Journée (repas compris)	14.50	16.50	18.50	20.00	21.00	22.00	23.00
Transport	1.30	1.40	1.50	1.60	1.70	1.80	1.90

☞ **Accueil extrascolaire des vacances scolaires :**

Catégorie QF	RESIDENTS						
	499,99 et -	500 à 750,99	751 à 1000,99	1001 à 1250,99	1251 à 1500,99	1501 à 1750,99	1751 et +
½ journée (sans repas)	2.75	3.75	4.75	5.50	6.00	6.50	7.00
½ journée (avec repas)	4.50	6.50	8.45	9.20	9.70	10.20	10.70
Journée (repas compris)	5.50	7.50	9.50	11.00	12.00	13.00	14.00
Semaine 5 jours	22.00	30.00	38.00	44.00	48.00	52.00	56.00
Semaine 4 jours	19.25	26.25	33.25	38.50	42.00	45.50	49.00

	<b>EXTERIEURS</b>						
Catégorie QF	<b>499,99 et -</b>	<b>500 à 750,99</b>	<b>751 à 1000,99</b>	<b>1001 à 1250,99</b>	<b>1251 à 1500,99</b>	<b>1501 à 1750,99</b>	<b>1751 et +</b>
½ journée (sans repas)	7.25	8.25	9.25	10.00	10.50	11.00	11.50
½ journée (avec repas)	9.00	11.00	12.95	13.70	14.20	14.70	15.20
Journée (repas compris)	14.50	16.50	18.50	20.00	21.00	22.00	23.00
Semaine 5 jours	58.00	66.00	74.00	80.00	84.00	88.00	92.00
Semaine 4 jours	50.75	57.75	64.75	70.00	73.50	77.00	80.50

- ☞ Le prix d'un repas au restaurant scolaire reste figé à 3,70 € (tarification unique appliquée au 1<sup>er</sup> septembre 2016).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent ces propositions de nouveaux tarifs et chargent Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'absence, de procéder à la mise en place de ces tarifications à compter du 09 juillet 2018.

## ➔ QUESTIONS DIVERSES

### ☞ Ecole de foot :

Monsieur Damien Dautan, Adjoint au Maire, demande l'approbation du conseil municipal pour engager une étude auprès de l'ADAC sur la réalisation d'une école de foot au niveau du stade sis 23 rue de l'agriculture. Il précise que l'étude n'est pas un engagement à concevoir. Il souhaite présenter un projet complet chiffré (travaux et subventions). A ce stade, l'estimation du projet est chiffrée à 200 000 € TTC dont 110 000 € TTC pour le bâtiment (le reste étant les honoraires d'architecte et les bureaux de contrôle).

A ce titre, quelques subventions peuvent être sollicitées au titre du développement territorial auprès du conseil départemental des Hautes-Pyrénées, au titre du fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, ...

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'absence à rechercher tous les financements possibles pour ce projet.

### ☞ Personnel municipal :

#### ☞ Remboursement - Assurances statutaires :

Dans le cadre des assurances statutaires, la société de courtage Gras Savoye effectue un remboursement en faveur de la commune :

-d'un montant global de 3.282,07 € (budget communal) : Accident de service – Bernard Dulac – du 10/11/2017 au 31/12/2017.

-d'un montant de 1.930,63 € (budget communal) : Accident de service – Bernard Dulac – du 01/01/2018 au 31/01/2018.

-d'un montant de 3.861,26 € (budget communal) : Accident de service – Bernard Dulac – du 01/02/2018 au 31/03/2018.

-à la suite d'une régularisation pour un trop perçu pour l'année 2017, d'un montant de 127,05 € (budget communal).

#### ☞ Application des jours de carence :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le jour de carence pour maladie des agents publics (fonctionnaires et contractuels) est rétabli. La rémunération est due à partir du 2<sup>ème</sup> jour de l'arrêt maladie.

Cependant, les jours de carence sont au nombre de 3 pour les agents contractuels de droit privé.

☞ Droit à la retraite :

Madame Marylène Maronèse a adressé un courrier pour faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2019.

☞ Taxe incitative :

Monsieur Marc Garrocq, Président du SYMAT, a convié les élus, le 30 janvier dernier, à une réunion de présentation de la taxe incitative.

Madame Nicole Esquiro, présente à cette réunion, prend la parole.

Actuellement, la taxe ordures ménagères est payée avec la Taxe Foncière.

Préconisations : La taxe incitative (TI) serait calculée à partir du nombre de présentations du bac à ordures ménagères, à la collecte. La part fixe de cette taxe (forfait dans lequel sont compris tous les frais fixes du SYMAT, la collecte sélective et les déchèteries) serait de 80 %. Les usagers pourraient agir sur les 20 % restants appelés part variable dans le but d'inciter au tri sélectif et ainsi de sortir à minima le bac à ordures ménagères.

La TI est déjà mise en application sur une partie du territoire de l'ancienne agglomération du Grand Tarbes. Désormais, l'objectif est de l'harmoniser sur l'ensemble de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

☞ Baux ruraux de fermage :

La commune de Horgues met à disposition de ses agriculteurs 23 hectares de terres agricoles, à la lande du Biéouès.

Depuis 2011, la commune de Horgues ne réclame plus les sommes dues en raison de documents administratifs obsolètes. Il convient donc de déterminer un nouveau montant par hectare et par an.

Il existe 5 catégories de terres agricoles. A Horgues, il s'agit de la 3<sup>ème</sup> catégorie en zone B allant de 74,41 € à 81,12 € l'hectare par an.

Monsieur le Maire rappelle que le versement de ces fermages ne repose que sur le principe de la symbolique et ne représentera en aucun cas, une rentrée d'argent pour la commune.

Après délibération, les conseillers municipaux optent à l'unanimité pour l'application du minimum légal, à savoir, 74,41 € l'hectare par an, sans rétroactivité.

Les surfaces retenues seront celles fournies pour la PAC.

☞ Jumelage :

Marylène Rouillon prend la parole et indique qu'un premier contact a été établi avec la mairie de Damery (Marne), commune de 1 448 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

Par délibération en date du 08 février 2018, le conseil municipal de Damery a acté le principe de jumelage avec la commune de Horgues.

Après délibération, les membres présents actent également le principe de jumelage avec la commune de Damery.

Les élus se laissent l'année pour programmer les actions communes, faire un état des lieux des 2 communes, les aides au jumelage (soutien de l'ADAC), ...

☞ Travaux de voirie :

☞ *Pose de ralentisseurs aux abords du centre commercial :*

Un courrier a été adressé à la direction des routes afin de connaître les modalités pour la réalisation d'un passage piéton surélevé en trompe-l'œil. En attente de réponse à ce jour.

☞ *Fréquentation RD 935 :*

L'ADAC 65 suggère de prendre contact avec le conseil départemental en la personne de M. Gaubert afin de réaliser un comptage des véhicules sur la route départementale 935. Dans cette partie du département, la RD 935 est classée à grande circulation. C'est donc madame la Préfète qui prend la décision d'un tel dispositif.

☞ *Place des Ormeaux :*

Lors du prochain conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite qu'il lui soit présenté un projet concert de l'aménagement de la place. Priorité de réalisation est donnée à ce projet. Subventions demandées au titre du fonds de concours (CA TLP) et fonds d'aménagement rural (Conseil départemental).

☞ **Travaux – point sur les dossiers en cours :**

Environnement :

1-Une visite du CPIE va être organisée sur le territoire communal sur 2 vendredis : matériel utilisé par les services techniques, fleurs, désherbant, ... et une campagne d'arrachage de l'ambrosie, espèce envahissante, est organisée lors de la journée citoyenne du 07 juillet 2018.

2-La commune de Horgues a déposé 2 dossiers d'inscription à des concours : « allée des arbres » (national) et « villes et villages fleuris » (départemental).

3-La municipalité étudie la rédaction d'une charte d'entretien des trottoirs dans l'esprit du 0 phyto.

4-Mise en place d'un concours « maisons fleuries » sur la commune.

5-Balade botanique courant juin 2018.

Eglise :

Les travaux de réfection des boiseries sont terminés.

☞ **Vie du village :**

Monsieur le Maire remercie les élus pour l'organisation de la cérémonie des vœux du 19 janvier dernier.

Il félicite également les membres du CCAS pour l'organisation du traditionnel repas des aînés le 21 janvier. Un grand merci à Jacques pour avoir contribué au bon déroulement de cette journée festive et à Stéphane d'avoir répondu présent à l'animation « au pied levé ». Une petite pensée pour Marcel Gachassin qui, grippé, n'a pas pu être présent parmi les aînés.

Monsieur Raymond Vergès, adjoint au Maire en charge de la vie du village, indique que le concert du dimanche 04 février de Messieurs Edmond Duplan et Michel Etcheverry a rassemblé 350 participants.

☞ **Remboursement assurance :**

Suite à une modification du contrat n°46950842, la société Allianz effectue un remboursement d'un montant de 547,15 €. Voté à l'unanimité.

☞ **Redevance Occupation du Domaine Public (RODP) :**

France Telecom : redevance calculée pour 2018 : 718,70 €. Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

○○○○

Jean-Michel Ségneré		Florent Déjardin	
Nicole Esquiro		Isabelle Joly-Martins	
Isabelle Ferrato		Laurence Lasserre	
Didier Séas		Michel Olalla	



Raymond Vergès		Patrick Pujo	
Damien Dautan		Marylène Rouillon	
Chantal Larbre		Marie-Claude Tilhac	
Louis Martin			